



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**Séance du **6 juillet 2009**

Délibération n° 2009-0838

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Adhésion à l'association Tempo territorial - Désignation d'un représentant**service : **Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération****Rapporteur : Monsieur Grivel****Président : Monsieur Jean Paul Bret**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 26 juin 2009

Secrétaire élu : Madame Najat Vallaud-Belkacem

Compte-rendu affiché le : 7 juillet 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Frih (pouvoir à M. Braillard), MM. Auroy (pouvoir à M. Abadie), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à Mme Chevassus-Masia), MM. Barthelémy (pouvoir à Mme Yéremian), Bernard B (pouvoir à M. Coste), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à M. Buna), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Gignoux), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Louis (pouvoir à Mme Levy), Pillon (pouvoir à M. Reppelin), Touléron (pouvoir à M. Fournel), Vaté (pouvoir à M. Cochet).

Absents non excusés : Mme Pallega, M. Turcas.

Séance publique du 6 juillet 2009**Délibération n° 2009-0838**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Adhésion à l'association Tempo territorial - Désignation d'un représentant**

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 juin 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Tempo territorial est une association (loi 1901) créée en 2004, dont le but est de regrouper l'ensemble des acteurs des démarches temporelles territoriales en France. Ses objectifs visent à :

- accompagner les acteurs dans des démarches innovantes en construisant un lieu de capitalisation et un centre de ressources sur les enjeux temporels et en favorisant l'échange des bonnes pratiques (organisation de la concertation, de sensibilisation et de communication, analyse méthodologique, représentations cartographiques, mise en œuvre d'actions concrètes, mise en place de services innovants, etc.),

- intégrer la dimension temporelle, à des échelles pertinentes, dans les domaines de l'aménagement et de l'environnement, du développement économique et durable, des transports, de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs, des services, etc. et sensibiliser les acteurs de ces politiques territoriales publiques et privées.

La mutualisation entre territoires d'outils, de méthodes et de réseaux est un élément essentiel pour mener à bien le projet de l'Espace des temps au sein de la direction prospective et stratégie d'agglomération et mettre en œuvre une telle politique innovante.

Depuis sa création, la mission Espace des temps participe activement à la vie de l'association Tempo territorial. La Communauté urbaine, au sein de ce réseau, occupe un rôle moteur en lien avec sa capacité d'expérimentation de services, en particulier sur l'axe temps et services de mobilité innovants qui est, de fait, l'axe majeur de travail de l'Espace des temps (mise en place des plans de déplacements inter-entreprises, développement du covoiturage, conseils en mobilité sur diverses thématiques (scolaires, étudiants, etc.) réflexions prospectives sur des sujets de mobilité).

Par conséquent, afin de participer à cette démarche, il est proposé de faire adhérer la Communauté urbaine à l'association Tempo territorial. La cotisation annuelle 2009 s'élève à 3 000 €.

Il convient, par ailleurs, de procéder à la désignation d'un représentant au sein de cette association ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE**1° - Autorise :**

- a) - l'adhésion de la Communauté urbaine à l'association Tempo territorial,
- b) - le versement de la cotisation y afférent.

2° - Désigne monsieur Gérard Claisse pour représenter la Communauté urbaine au sein de ladite association.**3° - La dépense** de fonctionnement d'un montant de 3 000 € sera imputée sur le budget principal de la Communauté urbaine - Espace des temps - compte 628 100 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 juillet 2009.